

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	8
• votants	8
• absents	3
• exclus	0

**Date de convocation :**

01 avril 2015

**Date d'affichage :****Objet**

PRET CREDIT  
AGRICOLE.

De la commune BARBAZAN

Séance du 07 avril 2015 à 18 heures 00

SOUS-PREFECTURE DE ST GAUDENS  
REÇU LE

10 AVR. 2015

Article 3 de la Loi n° 82.213  
du 2 Mars 1982

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. STRADERE Michèle

Étaient présents :

Mmes : ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane,  
Mrs : BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES  
André,

Absent excusés : Messieurs VALLE Anthony, SIBRA Gérard,

Absente excusée : Madame VEYRIES Nadine.

Secrétaire de séance :

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe que suite à la délibération du 27 janvier 2015 concernant la consolidation du prêt, le Crédit Agricole a accepté la demande de la Commune.

Madame le Maire expose les nouvelles conditions qui sont les suivantes :

- montant : 18 300,00€
- durée : 12 mois
- taux d'intérêt annuel : 2.00 %
- frais de dossier : 100€
- Taux effectif global : 2.56 %/ans
- montant de l'échéance : 18 666,00 €

Ce crédit de 18300 € sera remboursé par la perception de subventions sur lesquelles une cession de créance est inscrite au profit du crédit agricole. Le solde sera mandaté mensuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Madame le Maire à réaliser cette opération auprès du Crédit Agricole,
- de l'autoriser à signer tous les documents s'y afférant,
- de s'engager à respecter les conditions de remboursement mentionnées ci-dessus.

Vote :

Pour : 8      Abstention : 0      Contre : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture Saint-Gaudens  
le .

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 08 avril 2015

